

CAPLA DES RECOURS

des 26 juin et 10
juillet 2015

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

LES REVENDICATIONS DE FO EN MATIERE D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

- **FO** DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, introduit une compétition malsaine entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière,



- **FO** DGFIP dénonce la mise en place sans concertation des dispositions issues du décret du 28 juillet 2010 concernant l'entretien professionnel et les nouvelles modalités de recours,

- **FO** DGFIP condamne l'absence de notation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée,

- **FO** DGFIP condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL,

- **FO** DGFIP dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours,

- **FO** DGFIP exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes,

- **FO** DGFIP exige l'abrogation du décret de juillet 2010 et revendique un nouveau système fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec rétablissement d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

- **FO** DGFIP est opposé au recours hiérarchique : certaines directions usent de manœuvres dilatoires ou d'intimidation visant à décourager les agents de formuler un recours en CAP. Même si cela n'est pas le cas dans le 44, au regard des éléments dont nous avons connaissance, nous savons pourtant que c'est un obstacle pour nombre de collègues. Certains finalement, ont reculé devant l'obstacle. Ce qui expliquerait le faible nombre de recours.

En ces temps de disette tant sur le plan des avancements de carrière que ce soit au travers des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude, que dans le domaine des augmentations de salaire, nous espérons vivement à **FO**, que la direction locale n'engranger pas de bonifications.

Il paraît en effet, inconcevable à l'heure où les services sont extrêmement tendus, du fait des suppressions d'emplois mais aussi des vacances d'emploi complètement inadmissibles dans les services, que les agents ne soient pas récompensés à leur juste mesure et ce, dans le minimum des marges de manœuvre existantes!

Les élus en CAP A de FO DGFIP 44

Le contexte

Nombre d'inspecteurs évalués

- 179 inspecteurs « variable »
- 61 à l'échelon terminal

La réserve de bonifications :

- 3 bonifications de 1 mois
- 0 bonification de 2 mois

Nombre de recours devant l'Autorité Hiérarchique

- 7 « variables » et 1 « terminal »
 - 4 rejets partiels
 - 4 rejets totaux

7 dossiers de recours à examiner en CAP

7 dossiers de recours d'Inspecteurs ont été traités lors de la CAP locale.

A l'exception de 2 dossiers, les collègues ont obtenu satisfaction totale ou partielle de leur demande.

Bon à savoir : Par principe, l'Autorité Hiérarchique n'accorde pas de réduction d'avancement (bonification d'1 ou 2 mois) ; seule, la CAPL de recours est compétente.

Le traitement des recours par la CAP locale

	Demands	Accord (partiel ou total)	Rejet
Commentaires modifiés	5	4	1
Bonification 2 mois	2	0	2
Bonification 1 mois	3	3 (dont 1 sur échelon terminal)	0
Modification de croix (tableau synoptique)	3	1	2

Seules les bonifications accordées sur échelons variables consomment des crédits. A l'issue de la CAPL, la réserve de bonifications disponible est de 1 mois et sera reportée sur la réserve de l'an prochain.

Pour ceux qui n'auraient pas obtenu ce qu'ils ont demandé, nous ne pouvons que les encourager à déposer un recours cette fois, au niveau national. En 2014, sur 7 dossiers de recours, un seul a fait l'objet de cette démarche.

Au vu de ce bilan, nous invitons nos collègues à ne pas hésiter à déposer un recours l'an prochain s'ils le souhaitent. Nous sommes à votre disposition pour vous aider avant, pendant et après la CAP locale.

